

## Ecole Professionnelle de l'A. O. I. P.

---

### Rapport de la Commission de l'Ecole

---

CAMARADE,

Le fonctionnement de l'Ecole n'a pas subi de perturbations notables du fait de la période tourmentée que nous traversons.

Les professeurs étant restés à la disposition de l'Ecole, des élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années qui se sont présentés dès le mois de septembre, ont pu être accueillis sans encombre, sauf le souci de la responsabilité qu'aurait pu rencontrer l'A.O.I.P. en cas de bombardement. Pour cette raison, nous avons demandé aux familles de dégager l'A.O.I.P. des accidents pouvant être causés du fait de la guerre. A notre demande d'autorisation d'ouverture, l'Administration préfectorale a répondu ne pas faire d'opposition.

L'Ecole a donc fonctionné normalement dès le début de novembre par l'entrée des 12 élèves de 1<sup>re</sup> année qui attendaient leur convocation. Actuellement, 30 élèves sont présents. Ils se répartissent ainsi :

10 en 3<sup>e</sup> année (deux étant restés en province avec leurs parents);

8 en 2<sup>e</sup> année (l'un n'ayant pas été réadmis, le second ne s'étant pas présenté, son père étant mobilisé);

Enfin 12 en 1<sup>re</sup> année.

Les demandes d'admissions reçues ont dépassé la centaine.

Sauf quelques exceptions que la Commission a dû signaler au Conseil, l'enseignement donné aux élèves donne des résultats satisfaisants.

Comme les années précédentes, tous les élèves ont été présentés au C.A.P.; 7 ont été reçus, 3 ont échoués aux épreuves pratiques. Compte tenu de la difficulté de l'examen, la Commission déclare être satisfaite d'obtenir 70 % des élèves reçus.

Le Syndicat des Industries Techniques de la Précision chargé d'organiser les épreuves du C.A.P. a attribué à nos élèves reçus une médaille d'argent et deux médailles de bronze. La Direction de l'Enseignement Technique a fait parvenir comme récompenses : un pied à coulisse, un palmer, une boîte de compas, un volume.

Des dons divers ont été répartis entre les élèves. Comme chaque année, le travail à l'atelier a retenu l'attention de la Commission dans l'attribution des prix.

Le prix de camaraderie offert par l'Amicale des Retraités, a été remis à l'élève Boullier, de 3<sup>e</sup> année, qui a été choisi par ses camarades.

La Ville de Paris n'a pas fait de répartition de subvention.

Le Département de la Seine nous a alloué 500 francs et le Ministère de l'Education nationale la somme de 28.000 francs.

Sur notre demande, le Comité départemental de l'Enseignement Technique de la Seine a élevé à 90 % le taux des subventions pouvant être allouées à notre Ecole au titre de la Taxe

d'apprentissage. Cela constitue la reconnaissance de l'effort réalisé ainsi que les bons résultats obtenus.

Pour répondre aux différents décrets, la Commission de l'Ecole, en accord avec le Conseil d'Administration de l'A.O.I.P., a soumis un texte de contrat d'apprentissage à l'approbation de l'Enseignement Technique.

La Commission accepte la proposition du Conseil de l'A.O.I.P. concernant le fonctionnement de l'Ecole le samedi matin, elle aurait préféré cependant que cette décision soit définitive.

Le placement des élèves sortants s'est trouvé assuré dès le mois de juin, aussi la Commission, en accord avec le Conseil de l'A.O.I.P., avait autorisé pour fin juillet le départ définitif de l'Ecole. La Commission accepte que la même mesure soit prise chaque année et que l'Ecole ouvre pour les trois années dès le début de septembre.

Le Conseil de l'A.O.I.P. ayant exprimé le désir d'embaucher les élèves sortants, la Commission, en accord avec le Conseil, déclare s'en rapporter à la décision que l'Assemblée générale prendra.

Il s'agit de suspendre une décision antérieure pour la durée de la période actuelle afin d'éviter à nos élèves sortants une affectation pouvant être nuisible au développement du perfectionnement professionnel désirable et que la situation de requis peut entraver. La Commission ne s'oppose pas à cette dérogation, à condition cependant que l'embauchage ou le départ à l'atelier social soit laissé libre.

En prévision du départ de notre camarade Goulard, un membre de la Commission est à désigner.

*La Commission de l'Ecole,*

BERNARD, GOULARD, NART.